

Stage pratique en sports de neige

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> + Développement des compétences personnelle, sociale, méthodologique et professionnelle du stagiaire + Approfondissement des aptitudes techniques dans la discipline et le type de handicap choisis
Durée et contenu	<ul style="list-style-type: none"> + Les contenus enseignés dans la formation technique sont mis en pratique et approfondis durant le stage pratique. + Le stage pratique dure 5 jours. Il est supervisé et évalué durant un jour par un maître de stage en sports de neige reconnu. + Les 5 jours de stage pratique font l'objet d'un rapport rédigé par le stagiaire. Ce rapport inclut les mesures prises pour répondre aux recommandations émises ou combler les éventuelles lacunes constatées lors de la formation technique. Il est discuté avec le maître de stage avant d'être transmis.
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> + Le stage pratique peut être accompli dans un camp PluSport, un club sportif, un centre d'entraînement, une école de ski ou l'offre d'un autre prestataire, à condition qu'un moniteur sport-handicap en sports de neige déjà formé dans les mêmes discipline et type de handicap soit présent pour conseiller le stagiaire. + Le stagiaire organise le lieu du stage. + La Formation PluSport met à disposition un maître de stage correspondant à la discipline et au type de handicap choisis.
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> + Formation de base en sports de neige accomplie avec succès + Le stage pratique est accompli dans les mêmes discipline et type de handicap que ceux qui ont été choisis lors de la formation technique.
Évaluation	<p>Le stage pratique est évalué et doit être réussi pour pouvoir poursuivre la formation en sports de neige.</p>
Qualification	<p>La formation d'accompagnant est terminée lorsque le stage pratique est réussi. Le brevet d'« Accompagnant en sports de neige » dans la discipline et le type de handicap choisis est établi.</p>